



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ASTIER
Voirie N° 2019 – 67

Emplacement stationnement pour un emménagement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Muriel BUFFIERE en vue de réserver un emplacement de stationnement, devant le 9 rue Maréchal Foch à St-Astier, pour un camion afin d'effectuer un emménagement le SAMEDI 08 JUIN 2019 de 13h00 à 18h00 ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de l'emménagement de Madame Muriel BUFFIERE, un stationnement devant le 9 rue Maréchal Foch sera autorisé à titre exceptionnel et ponctuel pour un camion, le SAMEDI 08 JUIN 2019 de 13h00 à 18h00. Il sera matérialisé par panneaux.

A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

Article 2 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la responsable des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- Madame Muriel BUFFIERE

Fait à Saint-Astier, le 26 AVRIL 2019

Madame le Maire
L'adjoint délégué, Bernard LEGER

